

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, Mme CHANEAC Brigitte,
M. PERRIN Roger, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION
Jean François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, M. FERRAND
Olivier.

Procurations :

Mme PINET Monique à Mme CHANEAC Brigitte
M. SERRE Denis à M. SANIEL Jean-Paul
M. CLAVEL Christophe à M. PERRIN Roger
Mme LABAUNE Sophie à Mme ROURE Marie-Christine
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François

Absents excusés :

Mme HORNEGG Johanna
M. RICHARD Frédéric
Mme FONTANEL Sophie

Absents :

M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise

Secrétaire de séance : Mme ARNAUD Karine

Délibération N° 056 – 2025

CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC VAL'EYRIEUX Année 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention doit être passée à la demande de la Communauté de Communes Val 'Eyrieux afin d'assurer des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des écoles maternelles et primaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Les fiches d'inscription d'intervention musicale en milieu scolaire remplies par les directeurs/directrices concernent 9 classes.

Monsieur le Maire précise que le coût est un forfait unique de **800 €** pour 15 séances d'une heure maximum d'intervention musicale **soit pour 9 classes un total de 7 200 € à la charge de la commune.**

Monsieur le Maire, Président de Val 'Eyrieux, propose que Madame Marie-Christine ROURE, Adjointe aux affaires scolaires, signe la convention.

Il précise que le versement s'effectuera en deux fois, à raison d'une moitié versée dès la rentrée de septembre et le solde à l'issue des séances (soit en janvier, soit en juillet) sur service fait.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le - 2 JUIL. 2025

ID : 007-210700647-20250630-001121-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

AUTORISE Mme ROURE Marie-Christine à signer la convention pour l'année scolaire 2025-2026 avec la Communauté de Communes Val 'Eyrieux.

Dr. Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

*Affiché en Mairie le 2 juillet 2025
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 2 juillet 2025*

